

**C.C.A.S DE SAINT-APOLLINAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 7 novembre 2023****Délibération n° 2023-25**

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 18h00,  
Les membres du conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-François DODET conformément à l'article R 123-16 du Code de l'action sociale et des familles, le 31 octobre 2023.

**Objet : Retrait de la délibération n° 2023-19****Etaient présents : 7**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Patricia RABELKA M'BENGUE, Vincianne TROUBAT, Laurence AUCLIN, Jean-François GUENIN, Remi DELATTE, Frédéric TISSOT.

**Etaient absents ou excusés : 5**

Mesdames Françoise CAMILLERI (pouvoir à Mme Patricia RABELKA M'BENGUE), Elise DESCHAMPS (pouvoir à M Frederic TISSOT) et Messieurs Eimen RIANI, Jean-François GUENIN, Daniel BLATRIX (pouvoir à Mme Laurence AUCLIN).

***Formant la majorité des membres en exercice.*****Mme Véronique CHARBOIS est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.**

Monsieur Jean-François DODET, Président du Conseil d'Administration du CCAS expose au Conseil d'Administration le rapport suivant :

Lors du Conseil d'Administration du 11 juillet 2023, le Conseil d'Administration a procédé à l'installation et élection de la vice-présidente avec un scrutin à main levée.

Au titre du contrôle de légalité, la Préfecture nous a informé d'un vice de procédure. Le Conseil d'Administration aurait dû procéder à l'élection au scrutin secret de la vice-présidente du CCAS.

L'alinéa 3 de l'article R. 123-18 du CASF dispose par ailleurs que

*« il est voté au scrutin secret toutes les fois que les tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ».*

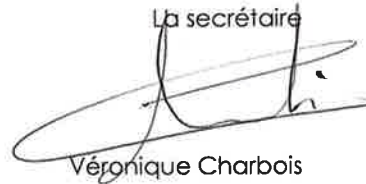
Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur le retrait de la délibération n° 2023-19 du 11 juillet 2023.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DECIDE 10 VOIX**  
ABSTENTION), du retrait de la délibération n°2023-19.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

A Saint-Apollinaire, le **28 NOV. 2023**  
Le Président,

  
Jean-François DODET

La secrétaire  
  
Véronique Charbois

Date de publication :